

PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 JANVIER 2021 A 18 H 30 A L'EJMT DE TROUY

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 20 janvier, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD à partir de 18 h 58 et Maryline HOAREAU.

Étaient absents : Monsieur Olivier GALOPIN,
Madame Adeline TISSERAND
Monsieur Philippe MOUTAUD jusqu'à 18 h 58

Étaient excusés : Madame Adeline TISSERAND
Monsieur Philippe MOUTAUD jusqu'à 18 h 58

Ont donné pouvoir : Madame Adeline TISSERAND à Monsieur Philippe LE LOUARNE
Monsieur Philippe MOUTAUD à Madame Agnès ROSE DA COSTA jusqu'à 18 h 58

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.
Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/12/2020

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

POINTS INFORMATIFS

1. **Vœux :** Monsieur le maire présente ses vœux à l'occasion de cette nouvelle année à l'ensemble du conseil municipal et regrette que la situation sanitaire actuelle n'ait pas permis de réunir la population pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Il souhaite surtout une bonne santé aux élus et à leurs proches.
2. **Couvre-feu national :** Monsieur le maire rappelle que le couvre-feu démarre à 18H et que tous les conseillers municipaux possèdent leur attestation.
3. **Vaccination :** Monsieur le maire informe que la ville de Trouy a fait acte de candidature, auprès de la Préfecture, pour être centre de vaccination temporaire. Ce centre n'ouvrirait que quelques jours par mois, en fonction de l'approvisionnement des doses de vaccin. Monsieur Santosuosso confirme le positionnement de la commune comme centre éphémère de vaccination. Il constate que la demande de la population est importante. Si les vaccins sont disponibles, cela peut se mettre en place très rapidement.
4. **Projet parc éolien :** Monsieur le maire informe que le vote est reporté. En effet, suite à la présentation du projet par RWE le 19 janvier 2021, les agriculteurs, les villes voisines, les élus s'interrogent. D'autres rencontres vont être organisées. Le maire remercie les participants présents à cette réunion.

POINTS DES RENDUS COMPTES (DECISIONS)

MAPA N° 04-2020 « vérifications périodiques des installations et équipements de la commune de Trouy » : Le conseil municipal a pris acte du compte rendu de la décision portant sur le MAPA n° 04-2020 relatif aux « vérifications périodiques des installations et équipements de la commune de Trouy », composé de 7 lots pour 4 années avec les entreprises APAVE (lots 1, 3 et 6), BUREAU VERITAS (lots 2 et 5), EUROFEU (lot 4) et DEKRA (lot 7), pour un montant HT total de 14 975,09 €.

Rendu-compte du MAPA N° 06-2020 relatif à l'opération « Rénovation thermique des écoles et du centre de loisirs » : Le conseil municipal a pris acte du compte rendu de la présente décision portant sur le MAPA 06-2020 attribuant la réalisation de l'opération de « Rénovation thermique des écoles et du centre de loisirs » à la société CENTRE CLIM sise à Saint-Doulchard (18) et dit que cette dépense sera imputée au BP 2021 en section d'investissement.

Des consultations en relation avec le projet Château Rozé « aménagement et restructuration du Château Rozé intérieur et extérieur » : Monsieur le maire rappelle tout d'abord les projets d'aménagement et de restructuration intérieurs et extérieurs du « Château Rozé », destiné à recevoir les services de la mairie. L'opération, qui fera l'objet d'une autorisation de programme spécifique au BP 2021 de la commune, nécessite un montage juridique, technique et financier assez complexe en raison des objectifs et orientations municipales, des financements obéissant à différentes stratégies définies par les politiques tant au niveau nationale que régionale. Pour organiser et coordonner les actions et programmations, il est nécessaire d'établir un premier phasage de cette opération et de présenter des dossiers de demande de subvention. Monsieur le Maire présente les différentes phases, l'état d'avancement, les demandes de financement et les échéances de réalisation du projet.

Des consultations N°11-2020 « Etude thermique » et N°12-2020 « Esquisse des aménagements des espaces publics » : Le conseil municipal a pris acte du compte rendu de la décision portant sur la réalisation d'une étude thermique du Château Rozé et la mission d'une esquisse pour l'aménagement des espaces publics, attribuant respectivement au bureau d'études SEITh sis à LE SUBDRAY (18) pour un montant HT de 3 600 € et à ICA sis à Saint-Martin d'Aubigny (18) pour un montant HT de 2 150 € ; dit que ces dépenses seront inscrites dans le cadre d'une autorisation de programme spécifique au Château Rozé au BP 2021.

Des plans de financement de maintenance et de réparation d'éclairage public présentés par le SDE 18 Le conseil municipal a pris acte des plans de financement de maintenance et de réparation d'éclairage public présentés par le SDE 18, signés par le maire.

POINTS DELIBERATIFS

Projet parc éolien : avis du conseil municipal suite à la présentation du 19/01/2021 : Le maire a proposé à l'assistance le report de ce point, d'autres rencontres devant être organisées.

Actualisation de la composition de la commission CAO (dont MAPA) suite à la démission de Monsieur JOUBAUD : Le conseil municipal, à l'unanimité, a abrogé et remplacé la délibération N° 44-2020 du 23 juin 2020 afin de désigner M. Morgan BAJOUÉ membre suppléant, aux lieu et place de M. Frédéric JOUBAUD, démissionnaire, et A ACTUALISE en conséquence la composition de la commission d'appel d'offres.

Actualisation des différentes délégations pour représentation de la ville de Trouy au sein des établissements, organismes et syndicats : Le conseil municipal, à l'unanimité a abrogé et remplacé la délibération N° 117-2020 du 20 novembre 2020 afin d'actualiser la désignation des délégués et correspondants de la ville de Trouy.

Demandes de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local exceptionnelle 2021 (DSIL - ETAT)

- **Restructuration et réaménagement du Château Rozé :** Par courriel du 12 janvier 2021, Monsieur le maire a été destinataire de l'information suivante de la Direction de l'action territoriale de la Préfecture du Cher, expliquant que dans le contexte sanitaire actuel tout à fait exceptionnel traversé par notre Pays depuis mars 2020, le Gouvernement a décidé d'attribuer une nouvelle enveloppe exceptionnelle à la DSIL, relevant de trois thématiques prioritaires (la transition écologique, la résilience sanitaire, la préservation du patrimoine public historique et culturel, classé et non classé), afin de participer activement à la relance économique dans la mesure où le projet nécessite l'intervention de plusieurs entreprises en BTP. Les dossiers dûment complétés doivent être transmis au plus tard le 15 février 2021 à la Préfecture et une priorisation est donnée aux projets prêts à démarrer dans les meilleurs délais. Le conseil municipal, à la majorité a approuvé l'opération « restructuration et réaménagement du Château Rozé », pour un montant total estimé à 1 339 821.87 € HT, qui fera l'objet de plusieurs tranches dont l'exécution s'échelonnera de 2021 à 2023 ; a sollicité auprès de Monsieur le Préfet au titre de la DSIL 2021 exceptionnelle une subvention à hauteur de 792 585.41 € ; et a précisé que cette opération fera l'objet d'une autorisation de programme spécifique du Château Rozé au BP 2021 de la commune afin que la collectivité et ses habitants puissent bénéficier à tout moment d'une lisibilité, à la fois budgétaire et financière, sur cette opération phare de la Ville.

Demandes de subvention dans le cadre de la « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » 2021 (DETR - ETAT)

- **Phase 1-a Château Rozé « travaux de réhabilitation des tours, du kiosque, de l'entrée du Château et d'installation d'aires de jeux et de parcours de santé »** : Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, à la majorité, a approuvé l'opération placée en priorité n° 1 « travaux de réhabilitation des tours, du kiosque, de l'entrée du Château et d'installation d'aires de jeux et de parcours de santé » constituant un projet favorisant l'attractivité des territoires ruraux pour un montant total HT estimé à 234 564,05 € ; a sollicité auprès de Monsieur le Préfet, au titre de la DETR 2021, une subvention à hauteur de 80 148.88 € représentant 35 % du coût HT des dépenses éligibles ; dit que le calendrier d'exécution de l'opération est prévu pour 2021 ; a précisé que les crédits nécessaires sont inscrits dans le cadre d'une autorisation de programme spécifique au Château Rozé au BP 2021 de la commune.
- **Boulodrome** : Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, à la majorité, a approuvé l'opération placée en priorité n° 2 « réalisation d'un boulodrome » constituant un projet favorisant l'attractivité des territoires ruraux pour un montant total HT estimé à 165 000 € ; a sollicité auprès de Monsieur le Préfet, au titre de la DETR 2021, une subvention à hauteur de 56 528.02 € représentant 35 % du montant HT des travaux ; dit que le calendrier d'exécution de l'opération est prévu pour 2021 ; a précisé que les crédits nécessaires seront inscrits dans le cadre du BP 2021, section d'investissement.

Demandes de subvention dans le cadre du Contrat « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » (CONSEIL DEPARTEMENTAL)

- **Approbation des demandes de révision du contrat « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » 2017-2021, présentées par la ville de Trouy au Conseil départemental du Cher – avenant** : Monsieur le maire a demandé au Conseil départemental du Cher un re-fléchage des deux projets inscrits à l'origine dans ce contrat (aménagement d'un espace multiservices à Trouy Nord et aménagement du Château Rozé). Toute révision doit faire l'objet d'un avenant. Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, à la majorité, a approuvé les demandes de révision présentées par la ville de Trouy ; et a autorisé Monsieur le maire à signer l'avenant (référéncé n° 4) au contrat du Conseil départemental du Cher « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » en découlant.
- **Phase 1-a Château Rozé « travaux de réhabilitation des tours, du kiosque, de l'entrée du Château et d'installation d'aires de jeux et de parcours de santé »** : Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, à la majorité, a approuvé l'opération « travaux de réhabilitation des tours, du kiosque, de l'entrée du Château et d'installation d'aires de jeux et de parcours de santé » constituant un projet favorisant l'attractivité des territoires ruraux pour un montant total HT estimé à 234 564,05 € ; sollicité auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cher au titre du contrat « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » 2017-2021, une subvention à hauteur de 94 500 € ; dit que le calendrier d'exécution de l'opération est prévu pour 2021 et que les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération sont inscrits dans le cadre d'une autorisation de programme spécifique au Château Rozé au BP 2021 de la commune.
- **Rénovation thermique des écoles et du CDL et isolation acoustique des restaurants scolaires** : Monsieur le maire rappelle les principaux objectifs de ce projet qui consistent à améliorer le confort des enfants et des équipes d'animation et pédagogique, à doter chaque structure qui accueille des enfants d'équipements et de dispositifs permettant de créer un espace correctement climatisé, chauffé et isolé tant d'un point de vue thermique qu'acoustique et de recevoir en périodes de très fortes chaleurs ou de très grands froids les enfants et également les personnes fragiles et vulnérables de la ville afin de rompre l'isolement à domicile et de favoriser un contact social dans un lieu adapté avec des activités adéquates. Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'opération « travaux de rénovation thermique des 4 écoles et du centre de loisirs et d'isolation acoustique des 2 restaurants scolaires » pour un montant total HT estimé à 120 494 € ; sollicité auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cher au titre du contrat « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » 2017-2021, une subvention à hauteur de 54 222.30 € ; dit que le calendrier d'exécution de l'opération est prévu pour 2021 et que les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération sont inscrits dans le cadre du BP 2021 de la commune, en section d'investissement.

- **Boulodrome** : Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, à la majorité, a approuvé l'opération «réalisation d'un boulodrome» constituant un projet favorisant l'attractivité des territoires ruraux pour un montant total HT estimé à 165 000 € ; sollicité auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cher au titre du contrat « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » 2017-2021, une subvention à hauteur de 54 000 € ; dit que le calendrier d'exécution de l'opération est prévu pour 2021 ; et a précisé que les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération sont inscrits dans le cadre du BP 2021 de la commune, section d'investissement.

Demandes de subvention dans le cadre des Fonds de concours (BOURGES PLUS)

- **Rénovation thermique des 4 écoles et du centre de loisirs et pour l'isolation acoustique des 2 restaurants scolaires** : Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'opération « Travaux de rénovation thermique des 4 écoles et du Centre de Loisirs et d'isolation acoustique des 2 restaurants scolaires » pour un montant total HT estimé à 120 494 € ; sollicité auprès de Madame la Présidente de la communauté d'agglomération de Bourges Plus au titre des fonds de concours 2018-2020, prorogés jusqu'au 31/12/2021, une subvention à hauteur de 6 024.70 € ; dit que le calendrier d'exécution de l'opération est prévu pour 2021 et a précisé que les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération sont inscrits dans le cadre du BP 2021 de la commune, en section d'investissement.

Semaine scolaire de 4 jours : rentrée septembre 2021 : Madame Rachel Tanneur, adjointe au maire chargée des écoles, rappelle que Trouy a bénéficié depuis 3 ans d'une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire, qui arrive à échéance en juin 2021. Il faut formuler une nouvelle demande. Le 11 janvier 2021, le conseil d'école exceptionnel réunissant les 4 écoles de la commune a émis un avis favorable au maintien de la semaine à 4 jours. Entendu l'exposé de Madame Rachel Tanneur, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le maintien de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2021 et ce, pour une durée de 3 ans ; fixé les horaires scolaires pour l'ensemble des écoles de la commune comme actuellement.

Approbation de la Convention Territoriale Globale de la CAF : Madame Rachel Tanneur, adjointe au maire chargée des écoles, rappelle que Trouy a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cher un contrat enfance jeunesse 4^{ème} génération, visant à apporter un soutien financier dans le cadre des projets et services proposés par le service enfance, qui arrive à échéance. Ce contrat sera remplacé par une Convention Territoriale Globale, qui vise à mettre les ressources de la CAF, en ingénierie et en soutien financier, au service d'un projet de territoire, afin de délivrer une offre de service, innovante et de qualité aux familles. Il permet d'obtenir des financements supplémentaires en complément des prestations ordinaires de service. Entendu l'exposé de Madame Rachel Tanneur et après avoir pris connaissance de l'acte d'engagement joint et des informations diffusées, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la démarche de la Convention Territoriale Globale proposée par la Caisse d'Allocations Familiales ; et en conséquence, a autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale.

Approbation des plans de financement et des conventions proposés par le SDE 18 dans le cadre de la dissimulation des réseaux route de La Chapelle : Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité a approuvé le montage financier joint ; a autorisé Monsieur le maire à signer les plans de financements prévisionnels proposés par le SDE 18 ; inscrit les crédits afférents au budget de la commune (pour partie en subvention d'équipement au chapitre 204), sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire a remercié l'assemblée et les services municipaux et a levé la séance à 19H29.

Les présentes délibérations sont consultables et communicables.
Les délibérations mentionnées ci-dessus seront publiées dans le recueil des actes administratifs.
Leur publication a pour effet de les rendre opposables aux tiers.



Trouy, le 26 janvier 2021
Le Maire,
Franck BRETEAU